



# **Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon**

Mercredi 9 décembre 2015 à Borex

## **Extrait de Procès-verbal**

**Appel des communes :**    **Présentes :** 38 communes  
                                  **Excusées :** Commugny, Eysins, Givrins, Mont-sur-Rolle et St-George  
                                  **Absente :** Gilly

**Le Conseil Intercommunal du Conseil Régional a pris les décisions suivantes :**

Préavis N° 56-2015 "Demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman"

**Ce préavis est adopté par 84 oui et 2 non**

Préavis N° 57-2015 "Demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique"

**Ce préavis est adopté par 67 oui, 14 non et 5 abstentions**

Préavis N° 58-2015 "Budget 2016"

**Ce préavis est adopté par 83 oui et 3 abstentions**

Préavis N° 59-2015 "Demande de crédit de CHF 85'000.- pour la participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation / communication"

**Ce préavis est adopté par 82 oui et 4 abstentions**

Préavis N° 60-2015 "Participation de CHF 315'200.-- TTC du fonds régional TP affecté pour la réalisation de mesures d'aménagement "2012" et "2015" :

- a) Réaménagement du carrefour Route du Jura - Chemin des Rojalets - Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813
- b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich
- c) Participation aux frais de communication"

**Ce préavis est adopté par 83 oui et 3 abstentions**

Postulat de Mme D. E. Christin & Consorts

"Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil régional afin d'assurer des critères de représentativité géographique au sein de ses organes est-il pertinent ?"

**Ce postulat est renvoyé au CODIR par 43 oui, 28 non et 8 abstentions**

Postulat de M. A. Démétriadès & Consorts

" Pour une région à l'écoute de ses jeunes"

**Ce postulat est renvoyé en commission par 46 oui**

***La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.***

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Duillier, le 11 décembre 2015